



URGENCE SÛRETÉ DANS LES TRANSPORTS

◆ PROPOSITION DE LOI N° 134 DITE TABAROT - SÉCURITÉ DES BIENS ET DES PERSONNES -
GOUVERNEMENT - PARLEMENTAIRES

UNSA GROUPE RATP ENTENDU À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

C'est le vendredi 22 novembre 2024 que le Député Guillaume GOUFFIER-VALENTE, le rapporteur de la loi dite TABAROT sur la sûreté dans les transports, recevait à l'Assemblée nationale les référents syndicaux de la sécurité dans les transports.

Votre syndicat **UNSA GROUPE RATP** a été auditionné et fait des propositions dans l'intérêt des salariés GPSR et les contrôleurs qui luttent contre la fraude.

Votre syndicat **UNSA GROUPE RATP** a pu échanger avec le rapporteur du texte de Loi sur plusieurs points que les élus souhaitent inscrire dans la proposition de loi :

- **Élargissement des zones de poursuites aux abords des emprises ferroviaires**
- **Pérennisation des caméras-piétons aux contrôleurs**
- **Mise en place d'un récépissé justificatif de contrôle remis au voyageur**
- **Possibilité accordée aux agents de collecter l'amende forfaitaire du délit de « traversée des voies ferrées » (punie d'une peine d'amende, une peine de prison ou les deux)**
- **Mise en place de caméras-piétons pour les conducteurs de BUS**

La Commission Mixte Paritaire (Députés et Sénateurs) est prévue courant janvier 2025 et à cet instant nous serons fixés sur le véritable contenu de la Loi adoptée par les parlementaires.

**POUR DES SOLUTIONS
GAGNANTES
REJOINS UNSA GROUPE RATP**

REVENDEICATIONS



- #1 positionner le GPSR dans le livre 1^{er} du chapitre III établissements publics**
- #2 ne pas limiter les fonctions à la simple prévention et inclure la menace terroriste**
- #3 positionner les véhicules dans la catégorie prioritaire**
- #4 mieux encadrer le travail en civil**
- #5 revoir l'équipement en armement afin de mieux se protéger et prévenir des actions de masse**
- #6 laisser le choix aux agents dans la gestion de leur arme dans le cadre du dispositif voyager/protéger**
- #7 accorder aux agents la possibilité d'être associés à des actes d'enquêtes**
- #8 donner l'accès à DOC VÉRIF aux agents en situation de lutte contre la fraude pour fiabiliser les PVi avec des identités et adresses réelles**

www.unsa-grouperatp.fr

21 RUE JULES FERRY - 93170 BAGNOLET
LAC BAVH - BAGNOLET